

Bilan 2017

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) en Occitanie

Décembre 2018

Bilan 2017

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) en Occitanie

Décembre 2018

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)

Guillaume Sudérie (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :

Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)

Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

Table des matières

1/ Introduction.....	1
2/ Méthodologie.....	3
3/ Organisation générale des CAARUD en Occitanie, moyens et modes de fonctionnement.....	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures	6
Les modalités et les lieux d'intervention	7
4/ L'activité des CAARUD d'Occitanie.....	11
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	11
Files actives par structure	14
Les actes réalisés.....	15
Mise à disposition de matériel de prévention	16
Médiation Sociale	18
5/ Synthèse	19
6/ Annexes.....	20
Textes réglementaires.....	20
Liste des tableaux, graphes et cartes.....	21

1/ Introduction

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État. Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette mission ne doit pas être considérée comme ayant un caractère obligatoire et ne constitue donc pas une condition préalable à la délivrance d'une autorisation en tant que CAARUD.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité en 2016 des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence Régionale de Santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007^{3,4,5,6}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête Nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues

² Lermenier-Jeannet (A.), Cadet-Taïrou (A.), Gautier (S.) Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2015, Ena-CAARUD, Tendances 120, Octobre 2017, OFDT, Saint-Denis

³ Diaz Gomez (C), Milhet (M), Les CAARUD en 2014 – Couverture, publics et matériels de RDRD distribués, Tendances n°113, OFDT, 6p., Octobre 2016

⁴ Cadet-Taïrou (A.), Dambélé (S.), Les CAARUD en 2010, Analyse des rapports d'activité annuels standardisés ASA-CAARUD, Avril 2014

⁵ Chalumeau (M.), Les CAARUD en 2008, Analyse nationale des rapports d'activité Asa-CAARUD, OFDT, Saint-Denis 2010, 21p.

⁶ Chalumeau (M.), Les CAARUD en 2006 et 2007, Analyse nationale des rapports d'activité Asa-CAARUD, OFDT, Saint-Denis 2009

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données pour la troisième fois, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

En Occitanie, le rapport concernant les données de 2015 indiquait que 73% de la file active globale des CAARUD se situait dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Comme pour le bilan de 2016, l'analyse des données de 2017 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les 8 CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

2/ Méthodologie

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresse postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour assurer l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usages et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAMI-ORS Occitanie a construit une base de données sous Excel regroupant l'ensemble des données des 18 structures fournies par l'ARS Occitanie.

3/ Organisation générale des CAARUD en Occitanie, moyens et modes de fonctionnement

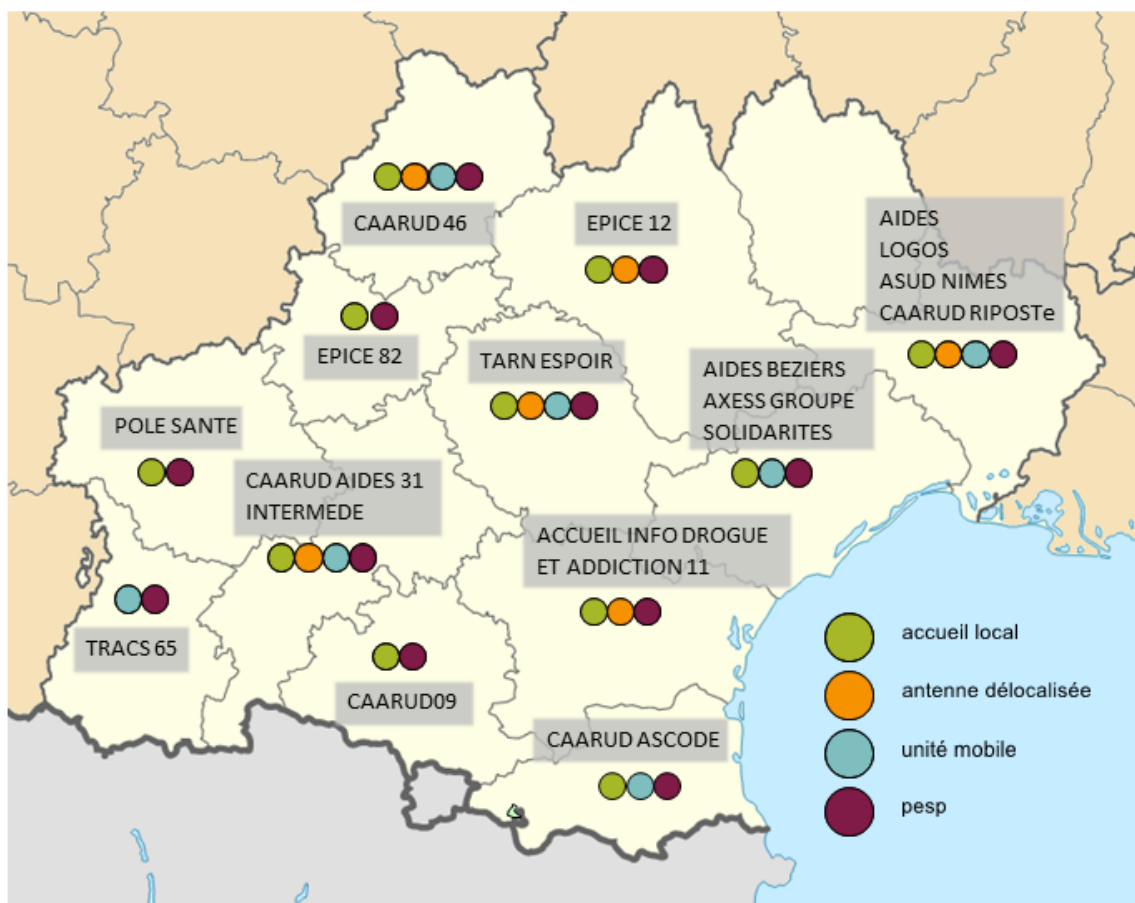
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont repérés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège
- 1 établissement dans l'Aude
- 1 établissement en Aveyron
- 4 établissements dans le Gard
- 2 établissements dans la Haute-Garonne
- 1 établissement dans le Gers
- 3 établissements dans l'Hérault
- 1 établissement dans le Lot
- 1 établissement dans les Hautes-Pyrénées
- 1 établissement dans les Pyrénées-Orientales
- 1 établissement dans le Tarn
- 1 établissement dans le Tarn et Garonne

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Financement des structures

Les structures sont financées par le fond de l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3).

En 2017, la dotation globale en Occitanie est estimée à 6 453 475 euros (contre 6 312 379 euros en 2016) dont 4 109 184 euros (64%) pour les centres des 4 grandes villes de la région et 2 344 291 euros (36%) pour ceux des villes de moins de 100 000 habitants.

Le montant des financements varie fortement selon les départements, l'écart le plus important étant observé entre la dotation du Lot (142 736 euros) et celle de l'Hérault (1 457 973 euros), dix fois plus importante. Notons que les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent les 5 centres situés dans les villes de plus de 100 000 habitants (Perpignan, Toulouse et Montpellier).

Rapporté à la population concernée, ce financement représente 309 euros par an et par habitant âgé de 20 à 49 ans en Occitanie et varie de 167 euros en Ariège à 625 euros dans les Pyrénées Orientales (Carte 2).

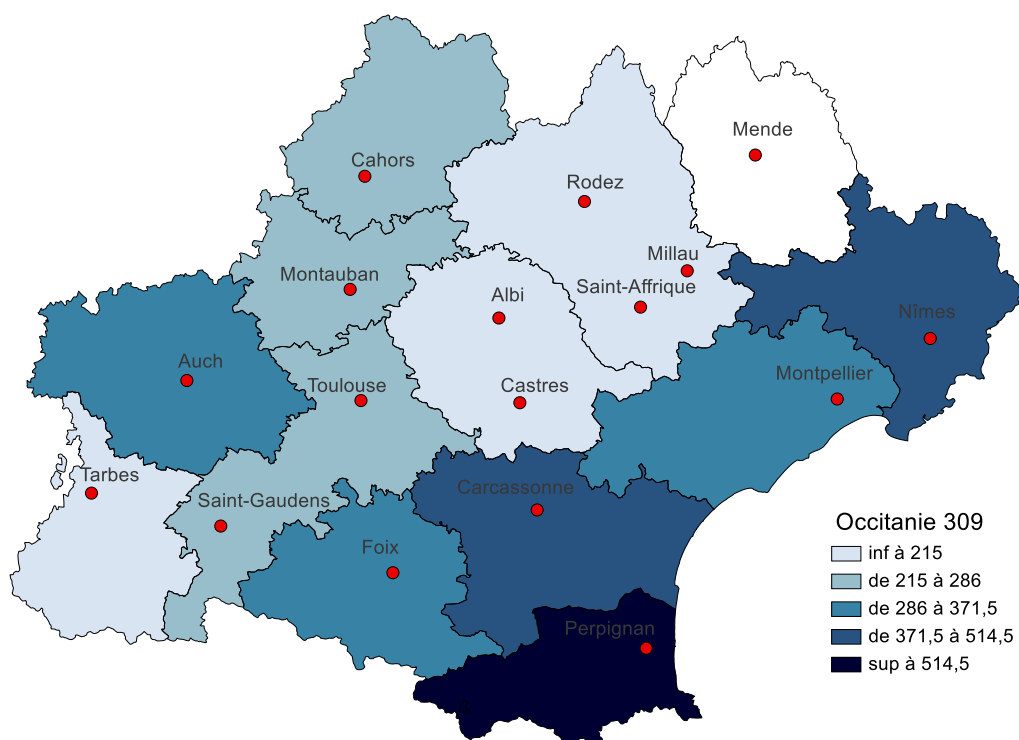
De manière globale, la dotation ONDAM représente au moins 90% des recettes des CAARUD.

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation Ondam en 2017

Dotations	Nombre de CAARUD (n=18)
Entre 100 et 500 000 euros	13
500 000 euros et plus	5

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2017, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans



Sources : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017, Insee Recensement 2015 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2017, **104,5 équivalents temps plein (ETP)** ont été répertoriés en dehors des personnels bénévoles.

Comparé à 2016, on compte 17,5 ETP supplémentaires, soit une augmentation de 20 % des ETP. Cette augmentation concerne essentiellement les 5 CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est passé de 9,7 en 2016 à 11,2 en 2017 alors que pour les autres dispositifs, il est passé de 3,3 en 2016 à 3,7 en 2017.

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction de leur dotation ONDAM

Dotation	Nombre de CAARUD (n=18)	Moyenne ETP
Entre 100 et 500 000 euros	13	3,7
500 000 euros et plus	5	11,2

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2017

Fonction	Nb de structure disposant de cette fonction (n=18)	Nb total d'ETP des CAARUD	Part de chaque catégorie dans l'ensemble du personnel
Cadres et personnels administratifs		14,8	14%
Direction/Chef de service/Coordinateur	14	8,2	8%
Secrétariat	14	6,6	6%
Personnels sanitaires		13,1	13%
Médecin	3	1,3	1%
Infirmier	12	9,2	9%
Psychologue	4	2,6	3%
Personnels socio-éducatifs		59,6	57%
Éducateur	14	41,9	40%
Animateur	7	11,3	11%
Assistant de service social	6	6,4	6%
Autres		16,9	16%
Autres emplois	8	11,0	10%
Personnel logistique (entretien)	5	5,0	5%
Stagiaire	1	1,0	1%
Total		104,5	100%

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Avec 59,6 ETP, **le personnel socio-éducatif** représente 57% de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie. La grande majorité de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés (40% de l'ensemble). Concernant les 11,3 ETP d'animateurs, leurs interventions se font majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels), à Toulouse, Nîmes et Béziers. Selon les dernières données de l'OFDT disponibles au

niveau national, la part du personnel socioéducatif observée dans les dispositifs d'Occitanie serait supérieure à celle observée en France métropolitaine (48 %)⁷.

Avec 13,1 ETP, le **personnel sanitaire** représente 13 % de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Les médecins ne sont présents que dans 3 structures. Le personnel infirmier, présent dans une majorité des structures (12/18), ne représente que 9 % de l'ensemble du personnel. Par ailleurs, 4,6 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement à Toulouse et Montpellier. *(En 2016, on comptait plus de 27 ETP de bénévoles -dont 24 ETP à Bagnols sur Cèze qui ne sont plus actifs en 2017)*

L'augmentation des ETP, observée entre 2016 et 2017 pour l'ensemble des CAARUD de la région, se retrouve parmi les professionnels socio-éducatifs (+ 9 ETP, soit une augmentation de 17 %) mais aussi et surtout parmi les personnels sanitaires qui, avec 5 ETP supplémentaires, augmentent de 45 %, faisant ainsi passer de 10 % à 13 % la part des personnels sanitaires dans les CAARUD et faisant passer celle des cadres et personnels administratifs de 17 % à 14 %.

Les modalités et les lieux d'intervention

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées.

Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes :

- Unités d'accueil mobile,
- Interventions dans la rue (maraude),
- Interventions en squat,
- Interventions en prison,
- Déploiement de permanences délocalisées
- Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie (PESP)
- Mise en place d'actions en milieu festif

Tableau 4. Modalités d'intervention des CAARUD d'Occitanie en 2017

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=18)
Lieux d'accueil	
Accueil fixe	17
Permanence/Antenne	11
Unité mobile	8
Interventions extérieures	
Équipe de rue	15
Intervention en squat	12
Intervention en prison	8
Actions en milieu festif	
Interventions régulières (discothèques...)	3
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	14
PES en pharmacie	16

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

⁷ Diaz Gomez (C.), Les CAARUD en 2015, Des inégalités dans l'offre de service de réduction des risques et des dommages, OFDT, Tendances n°124 Mars 2018

Un seul dispositif n'a pas de lieu d'accueil fixe et intervient dans son département via une unité mobile. Pour les autres dispositifs, selon les configurations locales, des stratégies de maillages territoriales combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles ne sont présentes qu'au sein de 8 CAARUD et dans 7 départements ; elles peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble du département.

La majorité des établissements réalisent des actions auprès des publics de la rue ou dans les squats. Moins de la moitié intervient en prison. L'analyse des rapports d'activité standardisés ne permet pas de qualifier les objectifs et les modalités du déploiement de ces types d'action.

La grande majorité des dispositifs (16/18) animent un Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie.

○ **Accueil des usagers (hors actions en milieux festifs)**

En 2017, le nombre de jours d'ouverture est de 5,9 jours en moyenne par semaine⁸, dans les dispositifs d'Occitanie, en légère augmentation par rapport à 2016 (5,1 jours). Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ».

En lien étroit avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'ouverture est plus important dans les 4 grandes villes d'Occitanie (6,4 jours) que dans les villes de moins de 100 000 habitants (5,4 jours).

Cette différence s'observe pour chaque type d'intervention. Un écart plus important est toutefois observé concernant le nombre moyen de jours d'ouverture calculé au sein des unités mobiles : il est de 2,6 jours en moyenne par semaine dans les 4 grandes villes alors qu'il est de 0,9 jour en moyenne dans les villes de moins de 100 000 habitants.

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) en 2017

Types d'intervention Territoires	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure		
	Occitanie (18 CAARUD)	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (10 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (17/18)	3,9	4,1	3,7
Unités mobiles (8/18)	1,7	2,6	0,9
Interventions extérieures	1,4	1,0	1,7
Toutes actions confondues	5,9	6,4	5,4

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, tous les CAARUD d'Occitanie ont un espace d'accueil et de repos et mettent à disposition des services téléphoniques et d'Internet. La très grande majorité mettent à disposition de la nourriture et des boissons (16/18).

Les 2/3 des dispositifs proposent un espace « laverie » et « sanitaire » (douches) et ce sont globalement les mêmes établissements qui proposent ces deux types de services.

Comparé à 2016, la principale évolution observée concerne le nombre moyen de jours d'ouverture des unités mobiles, qui est passé de 0,9 en 2016 à 1,7 en 2017 étant donné la mise en place de 2 unités mobiles de plus qu'en 2016.

⁸ Il est question d'une période allant du lundi au vendredi. Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2017

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	%
Espace d'accueil et de repos	18	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	16	89
Mise à disposition téléphone et Internet	18	100
Espace laverie	12	67
Espace sanitaire (douche)	11	61
Casiers, consignes pour effets personnels	3	17

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Selon les dispositifs, d'autres services peuvent être mis à disposition :

- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (2)
- Consultations médicales (1)
- TROD VIH (1)
- AERLI (accompagnement à l'injection), (1)
- Distribution de produits d'hygiène (2)
- Ateliers culturels (1)
- Mise à disposition de la presse quotidienne (1)
- Mise à disposition de places de cinéma (1)
- Espace documentation (2)
- Accueil des animaux (2)

○ **Actions en milieu festif**

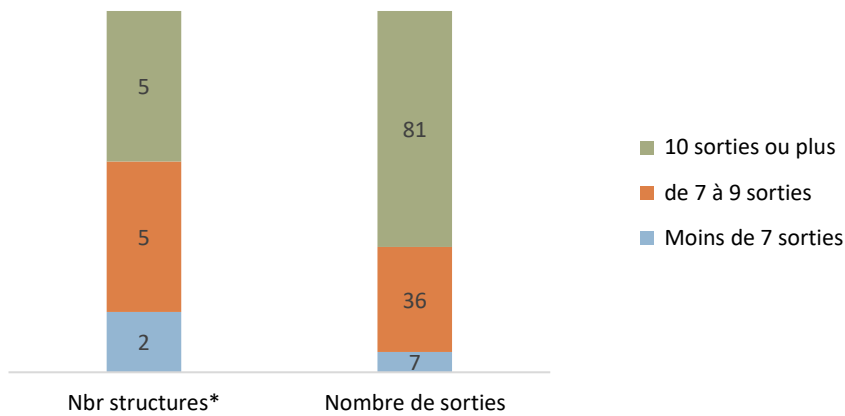
En 2017, seuls 3 CAARUD déclarent des actions régulières au sein des milieux festifs et 14 déclarent effectuer des actions ponctuelles ; 4 dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif.

Parmi les 14 dispositifs concernés, 12 dispositifs ont renseigné le nombre d'actions réalisées en milieu festif, soit un total de 124 sorties en 2017.

Parmi ces sorties, près de la moitié (54 sorties) ont été réalisées par les 3 CAARUD qui interviennent de manière régulière en milieu festif.

Pour les 9 autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, le nombre de sorties varie de 1 à 13 en 2017 (avec seulement 3 dispositifs qui déclarent entre 10 et 13 sorties).

Graph 1. Répartition de l'activité totale en milieu festif selon l'activité de chaque structure en 2017



* 2 dispositifs parmi les 14 concernés n'ont pas renseigné le nombre de sorties effectuées en 2017
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La mise en place des actions en milieu festif reste toujours un point à approfondir car les différences entre les institutions sont très importantes. Un échange d'expériences pourrait permettre de comprendre les freins au déploiement de ce type d'action au sein de certains territoires.

4/ L'activité des CAARUD d'Occitanie

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanences). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons sont inévitables. De même, une personne peut bénéficier de plusieurs services du CAARUD (accueil, maraude...) et peut être comptée plusieurs fois.

En 2017, la compilation des données fournies par les CAARUD de la région permet d'estimer **une file active de 8 528 personnes** contre 7 994 en 2016, soit une augmentation de près de 7 % du nombre de personnes accueillies, plus importante que celle observée entre 2015 et 2016 (+ 0,6 %).

Il s'agit du nombre total estimé d'usagers vus au moins une fois par l'ensemble des 18 CAARUD.

Sur l'ensemble des dispositifs de la région, les deux tiers des personnes sont accueillies au sein des locaux et antennes fixes, 11 % sont accueillies dans les permanences et 9 % sont des usagers de la rue ; ensuite 6 % des personnes ont été reçues en unité mobile, 4% ont été rencontrées dans des squats et 4 % en prison (Tableau 7).

Les 8 CAARUD des grandes villes de la région accueillent 5 723 personnes, soit 70 % de la file active totale de 2017 et leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des 10 dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les 8 CAARUD des 4 grandes villes de la région, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes est nettement plus fréquent que dans les 10 autres dispositifs (70 % vs 60 %) ; à l'inverse, la part des personnes rencontrées dans la rue y est plus faible (7 % vs 12 %), comme celle des personnes accueillies dans les permanences (9 % vs 15 %).

Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017

En %	File active local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 5 723 personnes)	70	6	7	4	4	9	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 2 805 personnes)	60	8	12	4	2	15	100
Occitanie (n= 8 528)	66	6	9	4	4	11	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2017, la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes des 17 structures⁹ d'Occitanie est de 5 657 personnes dont 70% ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région (Tableau 8).

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017

Territoires	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (8 CAARUD)	3 981	70
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (9 CAARUD)	1 676	30
Occitanie (17 CAARUD)	5 657	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Comme en 2016, la grande majorité des personnes accueillies le sont dans les locaux et les antennes, mais dans une proportion toutefois légèrement plus faible en 2017 (66 % vs 70 % en 2016).

Rappelons qu'entre 2016 et 2017, l'estimation du nombre de personnes accueillies par les dispositifs de la région est passé de 7 994 à 8 528, soit une augmentation de 7 %.

Une augmentation de la file active est observée pour chaque modalité d'intervention, allant de + 1 % pour les locaux fixes et antennes, à + 125 % pour les unités mobiles (le nombre de dispositifs avec une unité mobile est passé de 6 en 2016 à 8 en 2017).

Le nombre de personnes rencontrées dans la rue semblerait avoir légèrement baissé en 2017, mais la difficulté du comptage ne rend pas cet effectif suffisamment fiable pour que l'évolution observée soit significative.

Ainsi, on note de légers changements dans la répartition de la file active pour certaines modalités d'intervention des structures entre 2016 et 2017 (Tableau 9) : la part des personnes accueillies en unité mobile est passée de 3 % à 6 % et celle des personnes visitées en prison est passée de 2 % à 4 %.

Tableau 9. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2016 et 2017

En %	2016 (n= 7 994)	2017 (n= 8 528)
File active local et antenne	70	66
Unité mobile	3	6
Rue	11	9
Squat	4	4
Prison	2	4
Permanence	10	11
Ensemble	100	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

⁹ Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe.

La part des femmes (Tableau 10) représente moins d'un quart de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles (24 %), comme en 2016 (22 %).

Elle varie peu selon la taille des villes où sont implantés les CAARUD (23 % dans les villes moyennes vs 25 % dans les grands pôles).

Les nouveaux contacts (Tableau 10) représentent 38% de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles (40% en 2016). La part de nouveaux contacts est identique quelle que soit la taille des villes dans lesquelles les CAARUD sont implantés (38 % et 37%).

Tableau 10. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n=4 309 personnes)	1 059	25	1 657	38
Villes moyennes (n=1 888 personnes)	435	23	700	37
Occitanie (n= 6 197 personnes)	1 494	24	2 357	38

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La fréquence des contacts est mesurée à partir de la file active estimée et du nombre de passages estimé dans les dispositifs. Ainsi, en 2017, on estime à 13,5 le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région (Tableau 11).

Mais la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 4 à 22 passages annuels en moyenne par usager.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager montre des contacts plus réguliers dans les dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (14,4 passages en moyenne dans l'année) que dans les CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (11,4 passages).

Entre 2016 et 2017, on observe une baisse de 8 % du nombre estimé de passages dans les accueils fixes. Cette baisse concerne 6 dispositifs sur 16 (dont 3 dans une des 4 grandes villes) avec des diminutions allant de -8 % à -43 % selon les CAARUD ; à l'inverse, dans 10 autres centres, on observe des augmentations du nombre estimé de passages, allant de +4 % à +34 %. La file active estimée dans les accueils fixes des dispositifs a peu évolué entre 2016 et 2017. Ainsi, la baisse du nombre estimé de passages observée induit également une baisse du nombre moyen de passages estimé par usager qui passe de 14,6 en 2016 à 13,5 en 2017.

Tableau 11. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017

Accueils fixe	File active estimée	Passages estimés	Nbre moyen de passages
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n=8* CAARUD)	1 635	18 680	11,4
4 grandes villes d'Occitanie (n=8 CAARUD)	3 981	57 349	14,4
Occitanie (n = 16*CAARUD)	5 616	76 029	13,5

* Un CAARUD n'a pas d'accueil fixe et un CAARUD n'a pas renseigné le nombre de passages.

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les éléments extraits des rapports d'activité ne permettent pas d'apprécier ce phénomène plus précisément même si ces éléments laissent apparaître de réelles différences d'intervention.

Documenter précisément les parcours des personnes accueillies en CAARUD permettrait de mieux appréhender leur degré d'adhésion à l'offre de ces services.

Files actives par structure

En 2017, la taille des files actives varie de 86 usagers à près de 1 200 usagers par an selon les CAARUD.

Dans la majorité des centres d'Occitanie (10/18), la file active compte entre 200 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 474 usagers (444 en 2016 et 441 en 2015). Toutefois, dans la moitié des dispositifs, la file active ne dépasse pas 315 usagers par an (343 en 2016 et 303 en 2015).

Les cinq centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont situés dans les grandes villes d'Occitanie (Montpellier, Toulouse, Nîmes et Perpignan) ; ils ont une file active moyenne de 985 usagers par an contre 277 pour les autres CAARUD (13/18) de la région.

Tableau 12. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2017

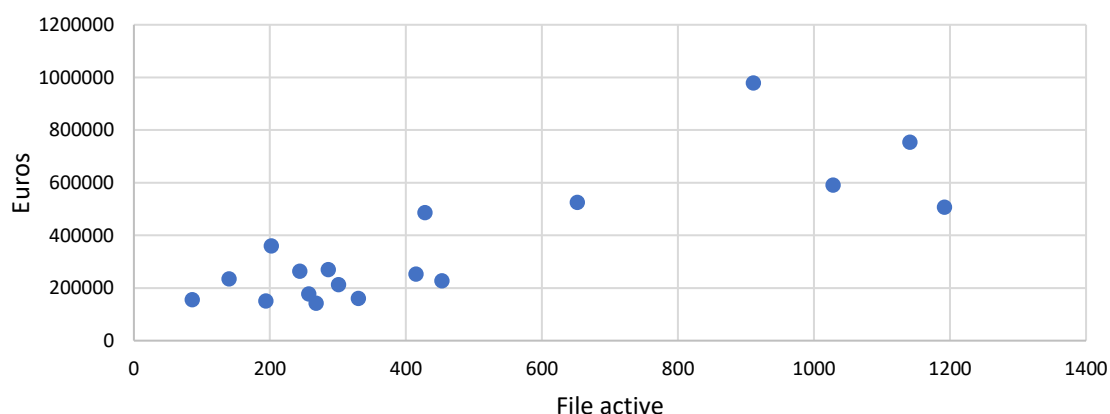
Taille de la file active	Nbre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	1	1
100 à 200	2	4
200 à 500	10	37
500 à 1000	2	18
1000-2000	3	39
Toute taille	18	100

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l'action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants, permettant d'accueillir un grand nombre de personnes ; et la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d'Occitanie et consiste à développer des stratégies d'« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

En 2017, le budget annuel moyen pour un individu de la file active des CAARUD est de 757 euros (790 en 2016), avec une valeur médiane de 743 euros (contre 864 en 2016). Là encore, comme pour le volume des files actives, les disparités sont très importantes. Leur analyse mériterait un approfondissement qualitatif afin de décrire les volumes des files actives en fonction des modes d'intervention des établissements et de les corrélérer avec les contraintes territoriales.

Graph 2. File active des CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2017 (n=17 CAARUD)



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les actes réalisés

Les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique.

La plupart des CAARUD (16/18), déclarent réaliser des visites (à domicile, à l'hôpital...) et quasiment tous (17/18) mettent en place des ateliers ou session d'échanges collectifs.

Seulement la moitié des établissements développent des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

En 2017, un CAARUD permet d'effectuer un test rapide de dépistage d'infection au VIH (TROD VIH¹⁰) ainsi que des actions AERLI¹¹.

Trois établissements déclarent un accueil spécifique aux femmes (données qualitatives non exhaustives).

Les actes réalisés auprès des personnes sont globalement de quatre types :

- Actes de réduction des risques (39%) (18% en 2016 et 17% en 2015)
- Accueil, refuge et lien social (34%) (36 % en 2016 et 2015)
- Actes de service d'hygiène (13%) (30% en 2016 et 31 % en 2015)
- Accès aux droits, logement et insertion professionnelle (8%)
- Actes de soins et de dépistage (7%)

Il apparait que la réduction des risques est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie 2017, combinée à une action sociale dont la part est également très importante.

Principale mission des CAARUD, les actes de RdRD semblent prendre une place plus importante en 2017 dans les CARRUD d'Occitanie (39 % des actes), comparé à ce qui était observé les deux années précédentes (16 % des actes en 2016 et 17 % en 2015).

Tableau 13. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie, en 2017 (n=17 CAARUD)

Type d'actes	Effectif	%
Accueil/refuge/lién social	81 864	34
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité*	94 010	39
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	30 362	13
Soins	13 044	5
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites...)	2 953	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	14 790	6
Logement	4 017	2
Formation et emploi	1 415	1
Total	242 455	100

*mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

¹⁰ Les tests rapides permettent, avec un simple prélèvement par piqûre au doigt, d'obtenir un résultat dans un délai de 1 à 30 minutes selon les marques. Il s'agit d'un test individuel (un prélèvement, un kit) alors que les tests Elisa sont mis en œuvre sur des séries de prélèvements de personnes différentes par des techniques automatisées. D'où leurs délais de réalisation. Réalisés à l'aide d'un kit de réactifs, les Trod ne nécessitent pas l'emploi d'un équipement de laboratoire et se conservent à température ambiante. D'utilisation facile dans des lieux variés hors du dispositif médical, ils participent à l'élargissement de l'offre de dépistage préconisé par le Plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014.

¹¹ Accompagnement et Education aux Risques Liés à l'Injection.

Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

En 2017, 1 609 900 seringues ont été distribuées du fait de l'action des CAARUD de la région, contre près de 1 450 500 en 2016, soit une augmentation de 11 % (159 400 seringues distribuées en plus).

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (67 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2© ou Kit+)¹².

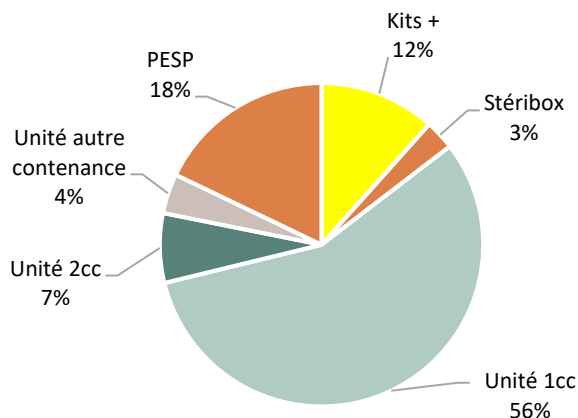
Le volume de jetons distribués (équivalent du Kit+ mais habituellement vendu en pharmacie) est très faible.

Comme en 2016, 16 des 18 centres s'appuient sur un Programme d'Échange de Seringues en Pharmacie.

La quantité de seringues nécessaires à l'usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) est difficilement quantifiable : pour une injection quotidienne, 365 seringues par an sont nécessaires, mais si les injections sont effectuées 3 fois par jour, comme l'indiquent les observations TREND¹³, les usagers devraient théoriquement avoir accès à 1 095 seringues par an. Selon la dernière enquête de l'OFDT¹⁴, le nombre d'UDVI est estimé à 4 700 en Occitanie ; ainsi, ce sont plus de 5 000 000 de seringues qui seraient nécessaires pour ces consommateurs.

En d'autres termes, l'écart entre le nombre de seringues distribuées et le nombre potentiel de seringues nécessaires laisse à penser qu'un renforcement de l'action des CAARUD est indispensable pour lutter contre la réutilisation du matériel d'injection.

Graphie 3. Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie selon le mode de distribution en 2017



Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

¹² Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euros) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

¹³ Rapport TREND 2000-2018 - OFDT

¹⁴ Jansen E. Usagers de drogues pratiquant l'injection intraveineuse, Estimation 2014 en France métropolitaine, note 2016-04, Saint Denis, 26 septembre 2016

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2017 est estimé à plus de 991 000, équivalant à 51% du volume distribué estimé. Si le nombre estimé de seringues distribuées en 2017 est plus important qu'en 2016, le volume de seringues récupérées n'augmente pas de la même manière, ce qui fait diminuer la part estimée des seringues récupérées et devient donc plus faible qu'en 2015 (estimée à 66%).

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 14. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2015 et 2016 et 2017

Matériels de prévention diffusés	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017
Matériel d'injection				
Seringues	1 396 000	1 414 736	1 562 090	↗
Cupules stériles	494 092	469 655	580 277	↗
Filtres stériles	354 653	361 321	376 494	↗
Eau (fliales 5 ml)	612 758	597 590	659 021	↗
Tampons alcoolisés	652 230	647 279	661293	↗
Matériel sniff				
Roule ta paille	37 861	47 317	58 605	↗
Sérum physiologique	27 699	38 779	44 485	↗
Matériel pour inhalation de crack				
Doseurs	4 543	9 028	15 409	↗↗
Embouts	4 240	4 339	22 125	↗↗↗
Autre matériel pour usage de crack	7 794	17 683	25 350	↗↗
Matériel pour prévention IST				
Préservatifs masculins	45 844*	47 721*	71 628	↗↗
Préservatifs féminins	3 053*	2 429*	2 024	↘
Gels lubrifiants	12 197*	10 848*	12 890	↗
Autres matériels de prévention				
Éthylotests	4 140	5 354	5 332	=
Brochures, flyers	14 303	24 423	16 523	↘

* 1 donnée manquante (RA)

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Entre 2016 et 2017, on observe **une augmentation de la distribution de matériel de prévention** pour chaque type de matériel à une seule exception, celle des préservatifs féminins qui baisse de 17 %.

La plus forte augmentation observée concerne **le matériel pour inhalation de crack** : on note une très forte augmentation de la distribution des embouts qui a été multipliée par 5, une forte augmentation de la distribution des doseurs (+71 %) et des autres matériels pour crack (+43 %). Il semble qu'une offre plus importante de ce type de matériels a rencontré une demande par les usagers qui ne date pas de 2017, et ce sur l'ensemble du territoire occitan.

On note également une augmentation de 50 % de la distribution de préservatifs masculins.

Un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s’y intégrer. Cette tâche est d’autant plus difficile que l’accueil d’usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains¹⁵.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tous les CAARUD interviennent auprès des médecins et pharmaciens.

Comme en 2016, la plupart des centres ont rencontré les autorités locales et agissent auprès des riverains en 2017. De plus, une majorité d’entre eux ont eu des échanges avec la police.

Tableau 15. Activités de médiation sociale des CAARUD en 2017

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	14
Police	12
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	18
Riverains	16

Source : Rapports d’activité ASA-CAARUD d’Occitanie 2017 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

¹⁵ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ Synthèse

En 2017 comme en 2016, les 18 structures du dispositif CAARUD sont réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. 8 CAARUD sont implantés dans les 4 grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants. On note toutefois la création d'une antenne délocalisée dans le Lot ainsi que la mise en place de deux unités mobiles supplémentaires (une dans le Lot et une dans les Pyrénées-Orientales).

En 2017, 104,5 équivalents temps plein (ETP) interviennent au sein de ces dispositifs avec une part importante des métiers socio-éducatifs (57%), soit en augmentation de 20 % par rapport à 2016. Par ailleurs, 4,6 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires dans les structures ont pu être répertoriés, dont un peu plus d'un tiers (35 %) est assuré par des personnes relais issues de la communauté.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, on estime à **8 530 le nombre de personnes rencontrées au moins une fois** en 2017, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif). Comparée à la file active régionale estimée en 2016 (7 994 personnes), on observe **une hausse de 7 % du nombre total de personnes rencontrées** dans les dispositifs d'Occitanie entre 2016 et 2017. Ce phénomène est en partie expliqué par l'augmentation des dispositifs mobiles. **Notons que le nombre de passages diminue (-8%)**. Une transformation des modalités d'utilisation des CAARUD est sous-jacente. Un approfondissement avec les équipes de terrain serait intéressant à mener. Les centres implantés dans les 4 grandes villes (8 CAARUD) accueillent 67% de cette file active totale de la région.

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile, 24 % sont des femmes ; **Plus d'un tiers sont de nouveaux contacts (38 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement relativement important de la file active, comme en 2016 (40 %).

Contrairement à ce qui était observé en 2016, la principale action réalisée auprès du public en 2017 est **l'activité de RdRD** (39 % vs 16 %) combinée à une part importante d'action sociale (34 %).

On estime à plus de 1 609 900, le nombre de seringues distribuées en 2017, du fait de l'action des CAARUD, soit une **augmentation de 10 % comparé à 2016** (147 350 seringues de plus) ; 51% des seringues usagées ont été récupérées. Notons que le volume de seringues récupérées n'augmente pas dans les mêmes proportions que celles distribuées, expliquant une diminution de cet indicateur.

Si l'on se réfère aux dernières études de l'OFDT estimant le nombre de personnes concernées par la pratique d'injection en Occitanie, l'action des CAARUD permettrait de fournir environ 342 seringues par usager par an, soit toujours moins d'une par jour, et ce malgré la hausse significative du niveau de diffusion.

Quel que soit le matériel de prévention, on note une augmentation du volume distribué en 2017 comparé à 2016, exception faite des préservatifs féminins.

La plus forte évolution observée concerne le matériel pour inhalation de crack : déjà en augmentation de 46 % entre 2015 et 2016, sa distribution a doublé entre 2016 et 2017.

Les modalités d'intervention sont multiples mais s'organisent sur deux grands axes, **l'accueil au sein de lieux dédiés**, et l'**« aller-vers »** qui peut prendre différentes formes (unité mobile, permanence, maraude, intervention en prison, en milieu festif ou encore déploiement de programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP)).

Les dispositifs des grands pôles urbains d'Occitanie ont une part importante de leur activité qui concerne l'accueil au sein de lieux dédiés alors que les dispositifs intervenant dans les départements plus « ruraux » ont un temps d'« aller vers » proportionnellement plus important. Cette diversité d'intervention reflète également les diversités territoriales auxquelles doivent s'adapter les actions des CAARUD.

Un travail spécifique autour de la quantification des files actives reste toujours nécessaire à mettre en place afin de mieux apprécier la manière dont les dispositifs procèdent.

Documenter précisément les parcours des personnes accueillies en CAARUD permettrait de mieux appréhender leur degré d'adhésion à l'offre de ces services.

6/ Annexes

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Missions : Art. R.3121-33-1

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Répartition des structures en fonction de leur dotation Ondam en 2017	5
Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction de leur dotation ONDAM.....	6
Tableau 3. Répartition du personnel salarié des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles, en 2017.....	6
Tableau 4. Modalités d'intervention des CAARUD d'Occitanie en 2017	7
Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) en 2017	8
Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2017.....	9
Tableau 7. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017.....	11
Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017	12
Tableau 9. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention des CAARUD en Occitanie en 2016 et 2017.....	12
Tableau 10. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017	13
Tableau 11. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2017	13
Tableau 12. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2017	14
Tableau 13. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD en Occitanie, en 2017 (n=17 CAARUD)..	15
Tableau 14. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie en 2015 et 2016 et 2017	17
Tableau 15. Activités de médiation sociale des CAARUD en 2017	18

Graphes

Graphe 1. Répartition de l'activité totale en milieu festif selon l'activité de chaque structure en 2017 ...	10
Graphe 2. File active des CAARUD d'Occitanie selon l'ONDAM alloué en 2017 (n=17 CAARUD)	14
Graphe 3. Répartition des seringues fournies par les CAARUD d'Occitanie selon le mode de distribution en 2017.....	16

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention	4
Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2017, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans	5